

Vendredi 7 août 2026

Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie en milieu naturel

La Cellule d’expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce jeudi 6 août sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) en vue de poursuivre le suivi du risque entamé début juillet, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention prises par les gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

Nous sommes actuellement soumis à des courants maritimes un peu moins chauds. Pour le week-end à venir, des courants chauds et secs devraient faire leur apparition avec un dépassement des 30 degrés dès dimanche et au-delà des 35 degrés en milieu de semaine prochaine. Après le 15 août, on devrait retrouver des températures de saison avec des précipitations.

[L’indice sécheresse de l’IRM](#) montre une intensification de la situation sèche à très sèche avec une tendance vers l’extrêmement sec pour les 10 prochains jours. Le bilan d’eau (précipitations-évaporation) de l’IRM indique une situation extrêmement sèche dans les 10 prochains jours en Wallonie.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Le risque d’incendie a légèrement diminué suite aux pluies du 3 août mais cette situation est temporaire car les pluies ont été faibles et localisées et les jours à venir ne prévoient pas de pluies.

Pour les **milieux ouverts**, on constate que c’est sec actuellement et ça culminera le 13 août à un niveau élevé. En **milieu forestier**, cela reste sec et c’est la journée du 13 août qui reste le pic le plus élevé.

Les différentes zones de secours continuent d’enregistrer des départs de feux quasi quotidiens, essentiellement dans les espaces ouverts et liés à des imprudences humaines et au non respect des interdictions (mégots jetés au sol, feux dans les aires de bivouac, etc.). Un simple geste d’inattention peut suffire à déclencher un incendie susceptible de se propager rapidement et de mobiliser d’importants moyens de secours.

3. Recommandations et interdictions

Les arrêtés de police provinciaux, comprenant une série de mesures et d’interdictions relatives aux activités à risque, sont toujours effectifs aux différentes dates fixées par chaque

Gouverneur. Vous trouverez les liens utiles vers ces différents arrêtés dans [l'actualité de Wallonie.be](#).

Et, par ailleurs, de respecter les mesures suivantes :

- Ne pas allumer un feu, ni porter du feu (ce qui implique : cigarette, torche, brasero, matériel produisant une flamme, etc.) en forêt et jusqu'à une distance de 100 mètres de celle-ci ;
- Ne pas fumer en forêt ;
- Ne pas jeter au sol des mégots de cigarette (et notamment par la fenêtre de sa voiture) ;
- Éviter de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Être très vigilant avec les barbecues sur le domaine privé : les placer loin de toute végétation inflammable et prévoir un moyen d'extinction ;
- Respecter les interdictions des autorités en matière de barbecue (ou tout autre dispositif de cuisson) sur le domaine public y compris dans les aires prévues à cet effet, de feux d'artifice (ou encore de lanternes célestes), de brûlage de déchets verts ou d'utilisation d'outils pouvant provoquer des étincelles ou de la chaleur (tels que les désherbeurs thermiques).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les recommandations suivantes :

1. Alertez les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- La [page web consacrée aux Feux de forêt](#)
- [FAQ Prévention incendies en forêt](#)
- [Affiche incendies wallonie web.pdf](#) et [Dépliant incendies wallonie](#) (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais)
- Les [conseils spécifiques pour les activités agricoles](#)
- Sans oublier les sites communaux et les panneaux d'information installés aux zones sensibles.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) convoquera à nouveau la cellule d'expertise sur le risque d'incendie le lundi 10 août à 14h afin de réaliser un nouveau point sur la situation. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE